

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 26 JUILLET 2013 A 19 H

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	RAGO Jean-Luc
CAPIEZ Frédéric	PAYEN Jean-Louis
LHEUREUX Valérie	OUENNOURE Jean Jacques
LOUIS Bruno	
MARGERIN Isabelle arrive vers 20h30	

PROCURATIONS:

Mme LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Mr Philippe LOYEZ
DESOIGNIES Patrick donne pouvoir à Mme Isabelle MARGERIN

ABSENTS :

MARTEEL Philippe	LEGROS Marie Reine
VILLOTEAU Joël	CRETZAZ Laurent
HARBONNIER Peggy	

ORDRE DU JOUR

- PLU / Arrêt du projet
- Noréade / nouvelles adhésions
- Communauté d'agglomération de Cambrai / nouveaux statuts
- Avenant contrat de maîtrise cabinet Beaucamp
- BAFA contrats d'avenir
- Révision API Restauration
- Affiliation volontaire au centre de gestion
- Voyage Angleterre
- Point école / centre aéré
- Point travaux / casemates / led / trottoirs / place / église / école / AJR / canoë kayak / chemin pédestre
- Point sur les acquisitions
- Point sur le village fleuri
- Manifestations à venir
- Questions diverses

Les débats et décisions

➤ **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite le PV du 4 juin 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Noréade / nouvelles adhésions**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-17, L 5211-18, L 5211-61, L 5212-16, L 5216-7 (III), L 5711-1 de ce Code,

Vu la Loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la Loi n°2003-590 du 2 Juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour la compétence **IV** « Eau potable et Industrielle » sur le territoire des communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON et VIEUX- MESNIL et pour les compétences **I** « Assainissement Collectif », **II** « Assainissement non Collectif » et **III** « Eaux pluviales » sur le territoire de la commune de QUIEVELON,

Vu la délibération en date du 18 février 2013 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN de la commune de VESLUD pour la compétence **I** « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY-EN-ARTOIS pour les compétences **I** « assainissement collectif » et **II** « Assainissement Non Collectif »

Vu les délibérations n° 18, 19, 20 du Comité du SIDEN-SIAN en date du 30 avril 2013,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts du SIDEN SIAN pour les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations n° 18, 19 et 20 du Comité du SIDEN-SIAN des 30 avril 2013 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Comité syndical du 30 avril 2013

Compétences I « Assainissement Collectif »,

- VESLUD (AISNE)

Compétences I « Assainissement Collectif », et II « Assainissement Non Collectif »

- INCHY-EN-ARTOIS (PAS DE CALAIS)

Compétences I « Assainissement Collectif », et II « Assainissement Non Collectif » et III « Eaux Pluviales »

- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (NORD)

Compétences IV « Eaux potable et Industrielle »

- Communauté d'Agglomération MAUBEUGE – VAL-DE-SAMBRE pour les communes d'ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-LA-PETITE, LEVAL, OBRECHIES, QUIEVELON, VIEUX-MESNIL (nord).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations n° 18, 19, et 20 du Comité du SIDEN-SIAN en date 30 avril 2013.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

➤ **Communauté d'agglomération de cambrai / nouveaux statuts**

Modification des statuts pour l'adhésion de 8 communes ainsi qu'un élargissement des compétences dont le maire donne lecture.

Après discussion, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'adoption des nouveaux statuts..

-Autorise Monsieur le Maire à signer .

➤ **Avenant contrat de maîtrise pour les travaux de l'église - cabinet Beaucamp**

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

Le présent avenant n°1 a pour objet la fixation du montant total du coût des travaux, ainsi que du forfait définitif de rémunération, conformément à l'article 5 du Contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de couverture et de mise en sécurité de l'église de Noyelles-Sur-Escout.

Elément et Montant du Marché :

Montant total du coût des travaux : **376 766.45 € HT**

Le taux de rémunération : **7 %**

Forfait définitif de rémunération :

26 373.65 € HT

Après discussion, le conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'avenant n°1 de Monsieur BEAUCAMP, Architecte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

➤ **BAFA contrats d'avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Clément WRONKA, Guillaume COCRELLE, Florian COPIN et Thomas DUBOIS employés en tant que contrat d'avenir dans la commune sollicite la prise en charge du stage BAFA organisé par l'IFAC (Institut de formation d'animateurs de collectivités), du 24/08/2013 au 31/08/2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la prise en charge d'une partie des frais de stage BAFA pour un montant de 400 € (au total pour les 4) le reste étant à la charge de la Mission Locale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions à venir.

➤ **Révision API Restauration**

Monsieur le Maire donne lecture de la révision contractuelle des prix concernant la restauration scolaire du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 de la société API RESTAURATION de St Quentin – 02100-

Repas enfant 4 éléments + pain

Ancien prix TTC 2.98 € nouveau prix TTC 3.04 €

Repas BIO

Ancien prix TTC 1.10 € nouveau prix TTC 1.12 €

Supplément repas adulte

Ancien prix TTC 0.62 € nouveau prix TTC 0.63 €

Supplément Pique-nique

Ancien prix TTC 0.48 € nouveau prix TTC 0.49 €

Il rappelle au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2012/2013 le tarif du repas de la Cantine était de 3.30 €.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de la cantine scolaire.

➤ **Affiliation volontaire au centre de gestion**

La ville de Dunkerque a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2014.

Il convient donc de se prononcer sur l'affiliation de la ville de Dunkerque.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'affiliation au Cdg 59 de la ville de Dunkerque.

➤ **Voyage Angleterre**

Valérie propose au conseil d'envoyer les enfants de l'école (CE2 CM1 CM2) en voyage découverte du 13 au 19 avril 2014 dans un centre près de Londres avec au programme :

le matin : étude de la langue

et l'après midi, activité diverse.

Le coût du voyage s'élève à 306 € auquel s'adjoint le coût du transport (normalement par le shuttle)

A voir ultérieurement le prix qui sera demandé aux parents.

➤ **Point école / centre aéré**

Divers travaux sont prévus d'entretien ainsi que des aménagements de la cours : marelle, escargot

Le centre aéré qui se tient sur Proville compte plus de 40 enfants ; la fête de fin de centre de juillet se tiendra le 2 aout. Quatre « Noyelloises » assurent également l'encadrement : Cathy CAYET, Agathe VILTARD, Mlle BINOT, Amandine CAPIEZ

Voir également le point des travaux sur l'école ci après.

➤ **Point travaux / casemates / led / trottoirs / place / église / école / AJR / canoë kayak / chemin pédestre**

M Le maire remet aux participants le procès verbal de la commission de travaux du 17 juillet et échange avec les membres du conseil

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE LA COMMISSION TRAVAUX
Du 17 Juillet 2013**

PRESENTS :

LOYEZ Philippe	VILLOTEAU Bernard
CAPIEZ Frédéric	DORIUS Jean Claude
LHEUREUX Valérie	OUENNOURE Jean Jacques
NIGUET Jean robert	RAGO Jean Luc
LAVALLARD Gérald	

ABSENTS :

CRETIAZ Laurent	PAYEN Jean Louis

POINT SUR LES TRAVAUXA VENIR

Le maire accueille les participants.

➤ **L'EGLISE**

Les travaux avancent : percée des portes

D'autres problèmes apparaissent telle l'horloge

Les travaux seront finis fin octobre

Une inauguration est prévue le 21 décembre

Le coq et le support seront couleur bronze
Réunion de chantier tous les mardis
Binot ne prend pas de congés
Chaque membre de la réunion peut remonter les informations et problèmes
Le financement est assuré par
15 000 € de M Legendre
87 000 € du département
78 000 € état
150 000 € de la région
Soit 330 000 € près de 80 %
Attention un contrôle journalier de l'échafaudage doit être fait...et un casque est obligatoire
Le nettoyage intérieur de l'église sera assuré en fin avec le matériel de Proville
Les peintures sont elles comptées dans le devis

➤ **L'ECOLE**

L'achat définitif a été fait le 16 juillet soit 105 000 + 2 500 de frais
Pour mémoire la maison sera rasée pour des questions de cout (amiante...ensoleillement...énergie)
Puisque la maison est la propriété de la commune, le nettoyage sera fait très prochainement
L'état a donné 168 000 pour l'école soit 28%
Le permis de construire va être déposé sachant que le cabinet HOUILLET fera une demande de permis en HQE pour avoir les subventions ADEME, conseil général et la région
Pour la commune le solde sera de +- 150 000
La garderie sera donc faite a terme dans la classe de Mme Cuvilliers
Les travaux devraient démarrer en fin d'annéemais suivant les subventions
L'appel d'offre au mois de septembre...par M Beaucamps
Le besoin est encore plus pressant du fait des lotissements et de la vente des maisons

➤ **L'AJR**

Au niveau des financements, le dossier n'étant pas clos (80%) le dossier est repoussé pour 2014
Nous avons déjà en subvention
70 000 € de la CAF
Prêt de 150 000 à taux zéro
69 000 € du conseil général
+ demande auprès de l'Etat
+ demande à l'ADEME région
+en 2014 la CAC
Le permis de construire sera déposé par L'AJR
La commune ne veut pas mettre plus de 30% dans la mesure où un loyer sera perçu par la commune

➤ **LE PONT DE L'ESCAUT**

Travaux pour des questions de sécurité
Le pont de l'ESCAUT sera refait par le département : 900 000 € totalement pris en charge par le Département. Durée 6 à 9 mois de travaux. Prévision en 2014
Il n'y aura pas de passerelle mais des trottoirs d'1m 30

➤ **LE PONT DU CANAL**

Prévu pour dans 2 ans 2015 2016
2 000 000 €.Aucun cout pour la commune
100% sera pris en charge par le département

➤ **LA ROUTE ENTRE CANTAING ET NOYELLES**

100% par le département pour la route entre Noyelles et Cantaing
Pas de piste cyclable mais un chemin piétonnier :
En 2014 : route- arbre- piétonnier

➤ **LES CASEMATES**

Réduit de 7 à 6 casemates pour des questions de cout sur les 13
Entreprise LAVALLARD PILEZ EIFFAGE

Le nettoyage est bien commencé à ce jour

Nous sommes preneur d'idées

55% de subvention par la région

Pour des questions de sérieux et de sécurité le chantier est confié à M Beaucamps

Des charmilles seront plantées et des pelouses pour que les promeneurs puissent s'y arrêter

Des panneaux pédagogiques seront posés à l'intérieur des casemates

Par ailleurs on pourra donc stationner sur le bas coté, le chemin piétonnier étant de ce coté là.

Gérald LAVALLARD qui a fait des essais d'éclairage propose soit un éclairage extérieur ou un seul à l'intérieur suivant la perspective recherchée

...à suivre

Gérald propose qu'un test d'éclairage soit fait ce soir à 22h30. .

Décision est prise de faire un éclairage intérieur par deux LEDS.

Pour fin septembre les travaux seront finis ...et aussi pour avoir les fonds européens

➤ **LE CANOE KAYAK**

Subvention de 2 fois 20 000 € par les Fonds Leader

L'enveloppe est de 100 120 000€

Le conseil général est sollicité

Les pontons seront de haute qualité et accessibles aux handicapés et seront pris en charge

L'Appel d'offre sera lancé de manière à commencer en septembre octobre

Les canoës sont arrivés et stockés derrière la SD Fêtes

Ce sera géré par EDEN (on pense à une location de 10 €)

Les panneaux ont pris en charge à 70 % par M Legendre

➤ **LES VANNAGES DE L' ESCAUT**

Les vannage ayant lâché, le remplacement a été fait en juin 2013 pour un montant de 7 000€ et sera pris en charge par la CAC

➤ **LES CHEMINS PEDESTRES**

Des terrains sont rachetés à Moreau entre la rue du 8 mai et de l'étang

Une passerelle sera implantée sur le terrain de NOREADE

Le chemin pédestre arrivera au fond de l'étang.

A noter que l'idée première du passage « le long des jardins au fond de la rue du 8 mai » est abandonné, compte tenu des difficultés d'achat de la part des propriétaires. Le chemin passera donc sur la rive d'en face

➤ **EN BREF**

-Pose de barrières le long du parking de l'église pour des questions de sécurité

-Des places de parking seront tracées dans la rue du 8 mai en aout/septembre

-L'achat des terrains le long du Pilchard sera subventionné à 50% par l'Agence de l'eau, mais ce sont des terrains agricoles donc peu chers

-La grande boucle le long du canal de St Quentin est abandonnée pour l'instant du fait de la difficulté à négocier avec les propriétaires

-Changement de l'éclairage public, remplacement par des LEDS : pour des questions de coût, on ne changera que les « têtes » d'éclairages pour un maximum de 35 000€. à finir avant fin septembre

-Verger pédagogique : 7 800 m2 Il sera entouré de haies Seront plantés des essences locales (120 arbres.). Les arbres seront pris en charge par le département. Il ne sera pas accessible à tous pour des raisons de sécurité

-L'AMO chauffage a été lancé. Investissement de 10 000€ par an pour le renouvellement au fur et à mesure pour les bâtiments communaux

- Des trottoirs ont été refaits (lotissement Quartier du Roi...rue du presbytère...rue de Marcoing)

-Les contrats d'avenir

Opportunité de prendre 4 contrats d'avenir pour 3 ans subventionnés à 75% par l'Etat et 25% par le conseil Général

Seul obligation ...faire des formations : ils passeront le BAFA (coût de 100 € pour la commune / par contrat pour le BAFA)

Jean Claude donne aux participants la liste des travaux effectués (étang... élagage rue de Flesquières.....)

qui sera annexé au PV . Chaque jeune sera affecté à un secteur du village dès la remise à niveau de la commune.

-Le jury Village Fleuri passera le 23 juillet

- L ancien château d'eau rue de la décharge sera très prochainement rasé par NOREADE, le terrain donné à la commune et boisé

Fait à Noyelles le 17 juillet 2013

➤ **Point sur les acquisitions**

- Terrain Moreau cadastré et bientôt acquis pour e chemin pédestre
- La maison pour y faire l'école vient d'être acquis par la commune

➤ **Point sur le village fleuri**

Le jury passe le 23 juillet

➤ **Manifestations à venir**

- 7 septembre : « Rentrée en fête » : un groupe de musicien et une caravane viendra sur la place de Noyelles
- 27 septembre : voyage des enfants à la découverte de l'Assemblée nationale
- 28 septembre : la généalogie de Noyelles et salon de l'immobilier
- Repas des retraités en octobre
- 21 décembre : inauguration de l'église

➤ **Questions diverses**

• **Boucle de l'Etang**

Création d'un chemin de randonnée : départ cœur du village passant par l'Etang puis longeant l'Escaut pour retour par la rue du 8 Mai.

La demande de subvention porte sur la réalisation de :

- Création de deux belvédères à l'Etang avec pose de garde corps.
- Création d'une barrière d'accès sélectif rue du 8 Mai.
- Création d'une passerelle enjambant l'Escaut au bout de la rue du 8 Mai. (Préparation du terrain, fondation et pose)
- Pose d'une clôture le long des établissements Moreau.

COUT TOTAL	PLAN DE FINANCEMENT SOLLICITE	
	FEADER	COMMUNE

TOTAL	50 264.60 Euros HT	25 000 Euros HT	25 264.60 Euros HT
--------------	-------------------------------	----------------------------	-------------------------------

Il vous est proposé de bien vouloir valider le plan de financement pour le projet et autoriser le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER pour un montant de 25 000 euros

- **Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

En dépit d'une gestion rigoureuse, il peut arriver que la trésorerie présente des niveaux insuffisants pour permettre à la commune d'honorer correctement ses créanciers. Cette situation se produit notamment lorsque le rythme et le volume des investissements entraînent des dépenses supérieures aux recettes.

Pour couvrir ses besoins de financements temporaires ne nécessitant pas de mobiliser l'emprunt, la commune peut recourir à un produit financier à court terme, appelé ligne de crédit ou de trésorerie. Ce produit bancaire offre à la commune la possibilité de disposer d'un droit de tirage permanent sur une durée de temps définie d'avance, en général l'année civile et pour un montant limité contractuellement arrêté. Par ailleurs, la commune peut reconstituer son droit de tirage à tout moment par le remboursement des sommes avancées en fonction de ses rentrées d'argent propres (le versement de subvention ou le produit d'une vente immobilière par exemple).

Il ne s'agit pas d'une recette budgétaire. Seuls les frais financiers et les intérêts figurent au budget et au compte administratif.

La réserve susceptible d'être nécessaire à la trésorerie communale est évaluée à 400 000 €. Le Crédit agricole propose une offre susceptible de répondre à ce besoin ponctuel. Les principales caractéristiques contractuelles sont les suivantes :

- Taux Euribor 3 mois moyenne majoré d'une marge fixe de 2,16 % (à titre indicatif, taux Euribor 3 mois moyenne du mois de mars 2013 de 0,207 %, soit un taux global de 2,367 %)
- Montant de la commission : 1 000 € (que la ligne de trésorerie soit ou non utilisée)
- Durée de l'engagement : un an

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire NOR/INT/B/89/00071/C du 22 février 1989,

Vu la proposition de convention du Crédit agricole Nord de France,

Considérant qu'il convient de garantir les conditions de gestion optimales de la trésorerie,

Considérant que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros,
- approuve les termes de la convention proposée par le Crédit agricole Nord de France,
- autorise M. le Maire à la signer.